Nations Unies S/PV.7953



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7953e séance

Vendredi 26 mai 2017, à 10 h 15

New York

Président :	M. Bermúdez	(Uruguay)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

17-15114 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : À la veille du mois sacré du ramadan, qu'il me soit permis de présenter mes vœux les plus chaleureux aux musulmans et de leur souhaiter *ramadan kareem*.

Cette séance se tient malheureusement au lendemain des attentats terroristes ignobles perpétrés à Minya et à Manchester. Je présente toutes mes condoléances aux familles des victimes et aux peuples et aux Gouvernements égyptiens et britanniques. Rien ne justifie la terreur. Lors de la visite qu'il a effectuée récemment au Moyen-Orient, le Président Trump a préconisé d'adopter une approche commune face au fléau de l'extrémisme et du terrorisme. Il a indiqué aussi très clairement que le règlement du conflit israélo-palestinien est d'une importance critique dans la lutte contre cette menace et l'instauration de la paix dans la région. Je salue son engagement personnel, ainsi que celui des dirigeants arabes, israéliens et palestiniens en faveur de cet objectif. Mais ce dernier mois, la dynamique complexe qui prévaut sur le terrain a créé un environnement explosif.

À Gaza, nous nous dirigeons manifestement vers une autre crise. J'avertis aujourd'hui le Conseil de sécurité que si rien n'est fait pour désamorcer la situation, cette crise risque de prendre des proportions incontrôlables aux conséquences dévastatrices tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens. Depuis que le Hamas a créé un comité administratif en mars, une institution parallèle chargée de gérer les affaires publiques à Gaza, le conflit politique intra-palestinien a entraîné une détérioration notable des relations entre le Fatah et le Hamas. Il en résulte une aggravation considérable de la crise humanitaire qui risque de provoquer un autre conflit, ce qui ne peut être résolu par des compromis, la mise en œuvre d'accords intra-palestiniens et la fin des bouclages.

En avril, le Gouvernement palestinien a confirmé sa décision de réduire les indemnités salariales de près de 60 000 employés du secteur public à Gaza. Bien que le Gouvernement ait besoin d'assurer sa viabilité budgétaire dans des conditions économiques de plus en plus difficiles, il faut néanmoins que les réformes ou les décisions visant à réduire les dépenses soient équitablement distribuées et prises en tenant compte des conditions difficiles qui règnent à Gaza.

Gaza traverse également une crise énergétique sans précédent. La centrale électrique qui fournit 30 % de l'électricité de Gaza a cessé de fonctionner le 16 avril, en raison d'un différend entre l'Autorité palestinienne et le Hamas sur la taxation du carburant. Les lignes qui alimentent Gaza depuis l'Égypte sont souvent en panne pour des raisons techniques. En conséquence seules les lignes électriques israéliennes, qui fournissent environ 60 % de l'électricité de Gaza, sont une source d'énergie fiable. Entre-temps, le Gouvernement palestinien a décidé de limiter ses achats d'électricité d'Israël pour Gaza. Si elle était mise en œuvre, cette décision réduirait l'approvisionnement en électricité de Gaza d'environ 30 %, plongeant sa population dans une crise humanitaire catastrophique.

Depuis avril, la plupart des Palestiniens de Gaza ont environ quatre heures d'électricité par jour. Combien de temps les membres du Conseil pensent-ils qu'ils pourront survivre s'ils passent à deux heures d'électricité par jour? Qui paiera le prix de la violence et de l'escalade qui en résultera? Ce ne seront pas ceux qui vivent une vie d'exemption et de privilège. Le prix sera payé par les Palestiniens pauvres – par les femmes et les enfants, par des personnes déjà traumatisées par les conflits, par une population retenue en otage depuis une décennie. Ce sont eux qui n'ont pas accès à l'électricité, à l'eau, aux services de santé et à l'assainissement.

Personne n'a rien à gagner d'un autre conflit à Gaza. Chacun a la responsabilité de l'éviter. Depuis des mois, l'ONU répète que si nous ne remédiions pas aux problèmes structurels de l'approvisionnement en électricité de Gaza, nous serions confrontés à une crise humanitaire. Ces avertissements sont maintenant une réalité. Qu'il me soit permis de dire au Conseil à quoi

ressemble cette réalité. Les hôpitaux sont maintenant obligés de reporter les opérations chirurgicales non urgentes et ont déjà réduit de 80 % les services de nettoyage, de restauration et de stérilisation. Sans l'intervention humanitaire opportune de l'ONU le 27 avril pour fournir du carburant d'urgence aux groupes électrogènes, quelque 51 blocs opératoires et salles d'accouchement, cinq centres d'hémodialyse et plusieurs services d'urgence auraient dû fermer. Depuis la mi-avril, les usines de dessalement fonctionnent à 15 % de leur capacité et l'eau potable est fournie pendant quelques heures tous les deux à quatre jours.

En ce moment même, 100 000 mètres cubes d'eaux usées non traitées sont déchargés quotidiennement dans la Méditerranée. C'est l'équivalent de 40 piscines olympiques d'eaux usées non traitées par jour, ce qui constitue une catastrophe environnementale pour Israël, l'Égypte et Gaza.

Le prix des denrées alimentaires est en hausse depuis que le prix de l'eau pour l'irrigation a augmenté de quelque 65 %. Le secteur manufacturier ne fonctionne plus et plus de la moitié des travailleurs d'entreprises privées ont été suspendus. L'ONU s'emploie activement à atténuer l'impact humanitaire de cette crise. Une opération d'urgence gérée par l'ONU fournit du carburant aux services essentiels d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de prestation de soins de santé, mais nos réserves seront épuisées d'ici quelques semaines. Cela ne peut qu'alléger momentanément les souffrances des plus vulnérables, mais rien ne peut remplacer une solution durable.

Pour désamorcer la crise énergétique actuelle, il faudra que toutes les parties acceptent un compromis, notamment des allégements fiscaux sur le combustible destiné à la centrale et une profonde réforme des modalités de la fourniture d'énergie à Gaza. L'Autorité palestinienne, le Hamas – qui est maître de Gaza depuis 10 ans – et Israël ont tous des obligations s'agissant d'assurer le bien-être des résidents de Gaza et doivent assumer leurs responsabilités de répondre à la crise et de surmonter l'impasse politique. Au cours des semaines passées, j'ai pris contact avec les parties et nos partenaires internationaux non seulement pour trouver une solution aux problèmes immédiats de fourniture d'électricité, mais aussi pour relever le défi politique de replacer Gaza sous le contrôle des autorités palestiniennes légitimes.

Passant à un autre fait nouveau troublant, je tiens à m'associer au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour condamner l'exécution de trois hommes à Gaza, hier, en violation du droit international. Ces exécutions portent à 28 le nombre des condamnations à la peine capitale suivies d'effet depuis la prise du pouvoir par le Hamas en 2007, dont neuf l'année dernière seulement.

Abordant le sujet plus général du conflit israélo-palestinien, nous avons vu ces dernières semaines de nouveaux exemples tragiques des pertes humaines qu'il inflige : six Palestiniens ont été tués en divers incidents violents. Je suis aussi très inquiet de la grève de la faim en cours de détenus palestiniens protestant contre leurs conditions de détention dans les prisons israéliennes, laquelle, à la veille du ramadan, a atteint son quarantième jour. Selon les nouvelles reçues, le service pénitentiaire israélien a évacué au moins 60 détenus grévistes de la faim dans les hôpitaux parce que leur condition médicale s'était aggravée, tandis que près de 600 autres ont été placés dans les infirmeries des prisons. Les mesures punitives prises contre les grévistes de la faim, notamment une limitation de l'accès à leurs avocats et le refus des visites familiales, sont alarmantes. Le droit des détenus à rencontrer un avocat est un droit qui ne doit jamais être limité.

J'appelle à redoubler d'efforts pour mettre fin à la grève de la faim dès que possible. La crise doit être résolue conformément au droit international humanitaire et aux obligations d'Israël en matière de droits de l'homme. Toutes les parties doivent faire preuve du maximum de retenue et de responsabilité et prendre les mesures nécessaires pour éviter une escalade des tensions.

Le 4 mai, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni à Bruxelles afin d'examiner les principaux problèmes socioéconomiques que doit affronter l'Autorité palestinienne. Malheureusement, un certain nombre de questions clefs demeurent non résolues entre les parties concernant l'accès et la liberté de circulation, l'énergie, l'eau et la viabilité budgétaire. Si bien des solutions sont d'ordre technique, en fin de compte les décisions à prendre pour les appliquer sont d'ordre politique. Je suis encouragé par le fait que, ces dernières semaines, les Ministres israélien et palestinien Des finances se sont rencontrés pour tenter d'aller de l'avant. Leurs fructueuses consultations, la première réunion du Comité conjoint de l'eau en sept ans et les progrès dans l'application de l'accord sur l'électricité de l'an dernier, qui a fait date, sont autant de pas positifs qu'il faut encourager et appuyer.

Je prends note aussi des mesures récemment annoncées par Israël et destinées à assister l'économie palestinienne en Cisjordanie. Ces mesures incluraient le zonage proposé de terres dans la Zone C, à proximité de plusieurs villes palestiniennes, terres qui seraient utilisées à des fins résidentielles, industrielles et agricoles; la création de zones industrielles à Tarkumiya et Hébron; et l'augmentation des heures de passage autorisé au pont Allenby. Ce sont des mesures positives qu'il sera nécessaire d'élargir sensiblement si l'on veut qu'elles obtiennent l'effet désiré.

Avant de terminer, je voudrais parler très brièvement du Liban et du Golan. Malheureusement, le Parlement libanais ne s'est pas réuni de nouveau depuis la suspension de ses travaux pour un mois, le 12 avril. L'accord sur une loi électorale continue de se dérober, moins d'un mois avant la fin de son mandat, le 20 juin. Je continue d'espérer que les négociations peuvent être menées à terme en temps voulu pour éviter l'instabilité institutionnelle et permettre la tenue d'élections, conformément à la Constitution.

Sur le Golan, le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne a été maintenu, bien que dans un environnement instable qu'il convient d'attribuer au conflit en cours en Syrie et malgré une activité militaire continue à travers la ligne de cessez-le-feu. Cette activité a compris des retombées d'autres heurts et des tirs de représailles, aussi bien que des frappes aériennes israéliennes ciblant le Hezbollah. Tant Israël que la République arabe syrienne ont affirmé leur attachement permanent à l'accord sur la séparation des forces et leur appui au retour complet dans la zone de séparation, si la situation le permet, de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur les efforts faits en faveur des perspectives de paix. Tandis que le conflit passait par des périodes aiguës ou de rémission, les messages clefs aux deux parties émanant des Nations Unies, notamment par son rôle dans le Quatuor et la communauté internationale au sens large, sont demeurés clairs, cohérents et fermes. Avant tout, l'entreprise israélienne d'occupation et de colonisation n'est pas tenable et doit prendre fin par des négociations authentiques portant sur les problèmes du statut final. Sa perpétuation adresse le message indiscutable à une autre génération de Palestiniens que son rêve d'avoir un État en propre est destiné à ne rester que cela – un rêve – et aux Israéliens que leur désir de paix, de sécurité et de reconnaissance par les pays de la région reste également inaccessible.

Pourtant, beaucoup peut et doit être fait. Israël peut prendre des mesures radicales pour améliorer la vie quotidienne des Palestiniens, pour autonomiser la direction palestinienne et pour avancer sensiblement vers une solution négociée du conflit, conformément au droit international et aux résolution du Conseil de sécurité. Les Palestiniens, de leur côté, doivent écouter les appels à combattre la violence et l'incitation. Sur le plan interne, ils doivent aussi se mesurer au problème de forger une réconciliation véritable, ce qui est essentiel pour aller vers la paix et combler leurs aspirations nationales.

L'été prochain marquera le dixième anniversaire de la violente prise en main de la bande de Gaza par le Hamas, en 2007. La décennie écoulée a vu la décrépitude progressive de l'infrastructure, des services de base et du secteur privé de Gaza, l'affaiblissement de son économie, la baisse du produit intérieur brut par habitant et la perte d'emplois, tandis que l'écart entre les sexes n'a cessé de grandir. Gaza affronte une spirale du développement à revers. L'écart économique croissant entre Gaza et la Cisjordanie fait encore plus ressortir la nécessité d'éliminer les agents moteurs de cette situation inhumaine et volatile. La dégradation générale ne fait qu'alimenter la colère et l'instabilité, renforcer les extrémistes et saper les chances d'un processus politique sérieux.

Si les Israéliens et les Palestiniens espèrent s'arracher au fardeau sans mesure dont les a chargés ce conflit, ils doivent être prêts à prendre les pénibles mesures qui conduiront finalement à la paix. Aucune des parties ne peut se permettre de manquer une autre chance.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.`

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, nous souhaitons exprimer notre solidarité et nos condoléances à nos frères et sœurs d'Égypte à la suite de la tragique attaque criminelle commise dans ce pays. Nos pensées et nos prières vont aux victimes de cet acte terroriste, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple égyptien.

Je remercie de son exposé le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov. Il nous a donné un tableau fort alarmant de la situation dans la région, notamment à Gaza. Nous espérons que cet exposé incitera le Conseil de sécurité à satisfaire à ses obligations en la matière.

L'État plurinational de Bolivie réaffirme son appui à l'autodétermination du peuple palestinien et à son droit de constituer un État libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Comme toujours, nous sommes venus à cette séance en espérant recevoir des informations encourageantes sur la situation du peuple palestinien et sur ses aspirations légitimes à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain. Nous espérions qu'Israël, Puissance occupante, reconnaîtrait l'illégalité de ses activités de colonisation et mettrait fin à la construction de colonies illégales dans les territoires palestiniens occupés, en geste de bonne volonté politique et afin de réaliser la solution des deux États. Pourtant, comme lors d'occasions précédentes, la réalité est fort différente de notre attente. Une fois de plus, nous devons exprimer notre frustration devant le fait que la situation demeure essentiellement inchangée, ou s'est même détériorée, depuis notre précédente séance en avril (voir S/PV.7929).

Nous ne sommes qu'à quelques jours du cinquantième anniversaire de l'occupation par Israël des territoires palestiniens, ce qui a donné lieu à l'adoption de la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967, qui mentionne expressément, comme l'un des principes clefs de la paix au Moyen-Orient, le retrait des forces armées israéliennes des territoires qu'elles ont occupés pendant le conflit. Près de 50 années se sont écoulées depuis l'adoption de cette résolution, et les forces israéliennes continuent d'intimider et de terroriser les habitants des territoires palestiniens occupés. Ma mission est frappée par le fait que 50 années se sont écoulées, ce qui est assez long pour que la communauté internationale trouve une solution définitive à la situation tragique du peuple palestinien.

Dans son dernier rapport, en date du 13 avril 2017 (A/HRC/34/70), le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 note que les forces israéliennes persistent à mener des actions qui constituent des violations des droits de l'homme, y compris le recours excessif à la force, les déplacements forcés et les restrictions à la libre circulation du peuple palestinien. Le rapport condamne également le fait qu'au mois de janvier 2017, 105 démolitions avaient été enregistrées dans les zones C et 14 à Jérusalem-Est. Il indique également qu'en 2016, il y a eu 1 093 démolitions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, le plus grand nombre enregistré depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à collecter des données en 2009.

Malheureusement, bien que, le 23 décembre 2016, le Conseil de sécurité ait adopté la résolution 2334 (2016) qui demande à Israël de mettre un terme à toutes les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le Gouvernement israélien n'a absolument rien fait pour remédier à ses pratiques de colonisation. Au contraire, en février, le Parlement israélien a adopté la loi dite de réglementation, par laquelle la Puissance occupante a l'intention de légaliser rétroactivement plus de 5 500 colonies de peuplement sur des terres appartenant à des Palestiniens. Le projet de loi attend toujours d'être appliqué.

La Bolivie appelle le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toutes les activités de colonisation et les activités de construction connexes, ainsi que les démolitions de maisons palestiniennes, en particulier lorsque celles-ci abritent des familles, car elles constituent des actes graves de violence physique et psychologique contre la population palestinienne.

Je voudrais également attirer l'attention du Conseil sur le rapport de la mission qui s'est rendue en Palestine, tel qu'il figure dans sa lettre datée du 24 mai 2017, qui visait à faire connaître la situation des plus de 1 500 prisonniers palestiniens qui sont aujourd'hui au quarantième jour de leur grève de la faim, une mesure extrême prise pour obtenir la libération par le Gouvernement israélien de plus de 6 500 prisonniers et détenus palestiniens. Cette mesure a entraîné des représailles de la part des autorités israéliennes.

Enfin, nous souhaitons réitérer notre demande qu'une version écrite du rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) soit disponible afin que nous puissions voir un rapport détaillé des progrès réalisés ou de leur absence, ainsi que des cartes actuelles de tous les territoires palestiniens occupés où Israël a établi des colonies de peuplement. La Bolivie réaffirme son ferme attachement à la résolution 2334 (2016) et invite instamment tous les

membres du Conseil à mettre en commun leurs efforts pour assurer sa mise en œuvre sans plus tarder. Nous croyons que toutes les résolutions adoptées par le Conseil doivent être mises en œuvre avec la rigueur et l'engagement nécessaires, dans le seul but d'assurer la paix et la sécurité internationales.

Nous soulignons l'importance de toutes les contributions de la communauté internationale, y compris les mesures prises par les États-Unis d'Amérique, qui permettraient de trouver une solution pacifique à la situation du peuple palestinien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Uruguay.

Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé et réitérons encore une fois que l'Uruguay soutient pleinement son travail.

La région du Moyen-Orient continue d'être l'épicentre de multiples conflits armés, qui sont alimentés par des causes et des intérêts divers et par une multitude d'acteurs qui y participent d'une manière ou d'une autre. Malgré la complexité de la situation actuelle en Syrie, au Yémen et en Iraq, le conflit israélo-palestinien, en raison de sa durée et de ses retombées sur l'ensemble de la région, reste la plus importante de toutes les situations qui affectent le Moyen-Orient. Pour cette raison, l'Uruguay réaffirme une fois de plus, comme il ne cesse de le faire depuis 1947, son soutien inébranlable au droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix, dans des frontières sûres et reconnues, dans un cadre de coopération renouvelée et à l'abri de menaces ou d'actes contraires à la paix.

Au cours de ces sept dernières décennies, Israël est devenu un État moderne et membre à part entière de l'Organisation. La Palestine continue de faire face à de sérieuses difficultés en termes de développement, d'intégration internationale et de consolidation de son territoire, ce qui a eu des conséquences graves sur sa population et provoqué des tensions accrues dans toute la région.

L'Uruguay, comme presque tous les membres de la communauté internationale, appuie fermement la solution de deux États indépendants, convaincu que c'est la seule option qui permettra à Israël et à la Palestine de coexister pacifiquement. Nous réitérons qu'il ne peut y avoir de paix juste et durable en l'absence d'une solution à deux États, laquelle, à son tour, ne peut devenir une réalité que si les parties créent les conditions d'une solution pacifique, négociée et mutuellement satisfaisante qui mette fin à toutes les questions en suspens de ce long conflit.

Dans ce sens, nous appelons les parties à relancer les négociations bilatérales directes le plus rapidement possible, sans conditions préalables, comme un moyen essentiel pour atteindre cet objectif. À cette fin, il est essentiel d'inverser les tendances actuelles sur le terrain identifiées dans le dernier rapport du Quatuor, sinon, il sera extrêmement difficile pour la Palestine de devenir un véritable État.

Il est également impératif que les autorités israéliennes et palestiniennes respectent de bonne foi leurs obligations en vertu du droit international, ainsi que les résolutions du Conseil; signalent clairement leur volonté politique de rompre le cercle vicieux de la méfiance mutuelle; et s'abstiennent d'adopter des décisions unilatérales qui entravent le dialogue. Comme nous sommes loin de voir de tels signes, nous exhortons les parties à examiner attentivement leurs prochaines mesures et à empêcher les éléments les plus extrémistes de leurs gouvernements respectifs de prévaloir sur ceux qui sont vraiment engagés dans la paix.

L'adoption de la résolution 2334 (2016) il y a à peine cinq mois a montré clairement l'importance que la communauté internationale attache à la conclusion pacifique et fructueuse de ce processus. Depuis lors cependant, Israël a répété son intention de poursuivre sa politique de colonisation du territoire palestinien, ce qui viole les dispositions de cette résolution, ainsi que celles de la résolution 242 (1967) qui affirme que l'acquisition de territoire par la force est inadmissible.

L'Uruguay réitère également sa condamnation vigoureuse des incidents continus de violence et d'attentats terroristes et exprime son rejet total de l'incitation et de la glorification de ces actes par les autorités palestiniennes. Il n'y a pas de place pour un silence complice sur ce front.

Tout ce qui précède ne contribue en rien à avancer vers la paix et met en péril la possibilité d'arriver à la solution des deux États. L'Uruguay se félicite de toutes les initiatives internationales, régionales et unilatérales qui permettraient d'aller de l'avant dans la quête de solutions au processus de paix au Moyen-Orient, afin de parvenir à un règlement pacifique, juste, négocié et durable de la situation qui, conformément au droit international, tienne compte des aspirations légitimes

des deux parties. Nous sommes heureux de l'intention déclarée du Président des États-Unis de s'attacher à instaurer enfin la paix entre Israël et la Palestine. Des engagements de ce genre seront fondamentaux pour rapprocher les parties et parvenir à une solution à deux États coexistant dans la paix et la sécurité.

Pour finir, nous réitérons aux acteurs clefs de ce processus que la modération est essentielle pour éviter des annonces et des actions unilatérales susceptibles de nuire gravement à l'avenir des négociations de paix et à la solution de deux États. Au niveau politique, il est essentiel de rechercher de nouveaux canaux de dialogue et de les maintenir ouverts en permanence. Nous caressons l'espoir qu'un jour, et plutôt tôt que tard, les deux parties donneront la priorité à l'immense potentiel que recèle leur région et s'engageront de façon durable sur la voie de la coopération économique et de la coopération historique culturelle bilatérale, qui, je le réitère, est énorme. Les deux parties peuvent être assurées de la disposition de l'Uruguay à concourir à la consolidation de ce dialogue.

Je reprends a présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs.

La séance est levée à 10 h 40.